

PAR COURRIEL

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Leader.SJB@assnat.qc.ca

**OBJET** : Pétition relative à la compensation financière en dédommagement de la perte de qualité de vie due aux travaux du REM à Laval

Cher collègue,

Nous avons pris connaissance de la pétition, dont un extrait a été déposé à l'Assemblée nationale le 30 novembre 2021 par la députée de la circonscription de Fabre, madame Monique Sauvé, demandant une compensation financière en dédommagement de la perte de qualité de vie due aux travaux du Réseau express métropolitain (REM) à Laval.

Depuis l'interruption du service du train de banlieue sur la ligne Deux-Montagnes, plusieurs mesures ont été mises en œuvre pour maintenir la mobilité des usagers de la ligne. Parmi ces mesures, soulignons la mise en place de navettes par autobus vers le centre-ville de Montréal ou la ligne orange du métro, l'ajout de mesures préférentielles pour autobus, l'aménagement de terminus d'autobus et de stationnements temporaires à la gare Sainte-Dorothée, de même que des mesures tarifaires.

Quant aux impacts des travaux, le gouvernement et l'ensemble des partenaires concernés sont sensibles aux préoccupations des citoyens face à la construction du REM.

... 2

Plusieurs mesures sont ainsi mises en œuvre pour limiter les nuisances à proximité des chantiers. Parmi celles-ci, mentionnons notamment l'encadrement et le suivi du bruit et de la qualité de l'air, la gestion de la lumière provenant de l'éclairage des chantiers, l'élaboration de plans de circulation et la réduction au minimum des travaux menés pendant la nuit ou la fin de semaine.

Enfin, un bureau de relations avec la communauté communique avec les citoyens sur une base régulière afin de les aviser lorsque des travaux générant des nuisances importantes sont inévitables. Ces échanges permettent entre autres d'apporter certains ajustements en fonction des préoccupations des citoyens résidant à proximité des chantiers.

À terme, le REM bénéficiera à la population de la région métropolitaine par une nouvelle offre de services en transport collectif de 67 kilomètres reliant la rive sud, la rive nord, l'ouest de l'île de Montréal et le centre-ville.

Nous vous prions d'agréer, cher collègue, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le ministre des Transports,



François Bonnardel

La ministre déléguée aux Transports,



Chantal Rouleau